

**AVIS
SOMMAIRE DU RAPPORT DE DÉPENSES ÉLECTORALES D’UN PARTI
POLITIQUE AUTORISÉ**

Élections générales du 7 novembre 2021

Nom du candidat et de l'agent officiel	Rapport de dépenses électorales	
	Total des dépenses électorales faites	Date de réception
MAIRIE (7 103 \$)*		
1. Geoffrion, Pierre-André, Équipe Collectif avenir Rosemère (Oancea, Julian, agent officiel)	Rapport non déposé **	
2. Westram, Eric, Équipe innovation plus Team - Rosemère (Lalonde, Jean-Paul, agent officiel)	3 365,67 \$	2021/12/08
POSTE NO 1 (5 213 \$)*		
1. Laroque, Pascale, Équipe Collectif avenir Rosemère (Oancea, Julian, agent officiel)	Rapport non déposé **	
2. Pitre, Marie-Elaine, Équipe innovation plus Team - Rosemère (Lalonde, Jean-Paul, agent officiel)	2 470,15 \$	2021/12/08
POSTE NO 2 (5 213 \$)*		
1. Beaupré, Louis, Équipe Collectif avenir Rosemère (Oancea, Julian, agent officiel)	Rapport non déposé **	
2. Brown, Carla, Équipe innovation plus Team - Rosemère (Lalonde, Jean-Paul, agent officiel)	2 470,15 \$	2021/12/08
POSTE NO 3 (5 213 \$)*		
1. Girard, Pier-Olivier, Équipe Collectif avenir Rosemère (Oancea, Julian, agent officiel)	Rapport non déposé **	
2. Nantel, Stéphanie, Équipe innovation plus Team - Rosemère (Lalonde, Jean-Paul, agent officiel)	2 470,20 \$	2021/12/08
POSTE NO 4 (5 213 \$)*		
1. Oancea, Julian, Équipe Collectif avenir Rosemère (Oancea, Julian, agent officiel)	Rapport non déposé **	
2. Villeneuve, René, Équipe innovation plus Team - Rosemère (Lalonde, Jean-Paul, agent officiel)	2 470,16 \$	2021/12/08
POSTE NO 5 (5 213 \$)*		
1. Loubier, Béatrice, Équipe Collectif avenir Rosemère (Oancea, Julian, agent officiel)	Rapport non déposé **	
2. Monk, Melissa, Équipe innovation plus Team - Rosemère (Lalonde, Jean-Paul, agent officiel)	2 470,17 \$	2021/12/08
POSTE NO 6 (5 213 \$)*		
1. Caron, Ginette, Équipe Collectif avenir Rosemère (Oancea, Julian, agent officiel)	Rapport non déposé **	
2. Panet-Raymond, Philip, Équipe innovation plus Team - Rosemère (Lalonde, Jean-Paul, agent officiel)	2 470,16 \$	2021/12/08

* Montant maximum de dépenses électorales permis par la Loi

** L'agente officielle ou l'agent officiel d'un parti politique doit, dans les 90 jours suivants le jour du scrutin, transmettre un rapport de dépenses électorales à la trésorière ou au trésorier. Le fait de ne pas se conformer à cette obligation représente une infraction en vertu de l'article 626 de *la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2)*



Toute personne peut examiner les rapports et les documents qui les accompagnent, et en prendre copie, pendant les heures normales d'ouverture de bureau, sur prise de rendez-vous, à l'endroit suivant : Hôtel de ville de Rosemère, 100, rue Charbonneau, Rosemère, J7A 3W1

Justine Asselin

Justine Asselin, CPA, CA
Directrice du Service des finances et trésorière
Fait à Rosemère le 2 mars 2022